



REGLEMENT INTERIEUR

L'Association Bannost Crazy Dancers est une association loi 1901, seule habilitée à exploiter le nom et l'image sur lesquels elle a été enregistrée.

Tout usage du nom, du logo ou de l'image de Bannost Crazy Dancers sont formellement interdits, sauf autorisation écrite d'un représentant officiel.

L'Association propose :

- Des cours de Danse Country
- Des cours de Line Dance
- Des Bals et Festivals
- Des Stages de Danses
- Des Sorties en rapport avec son activité

Pour devenir adhérent de l'Association, il faut s'acquitter d'une cotisation annuelle (calendrier scolaire)

La cotisation ne sera valable que si elle accompagnée d'un chèque de la totalité de l'adhésion, et d'une enveloppe timbrée au nom et adresse de l'adhérent.

Aucun remboursement ne sera possible.

L'Association se réserve le droit d'exclure un adhérent pour les motifs suivants :

- Le non-paiement de la cotisation avant les vacances de la Toussaint
- Le manquement à la neutralité politique ou religieuse dans le cadre des activités de l'Association
- Le non-respect des professeurs et accompagnateurs
- Le non-respect des conditions du règlement intérieur

Les cours sont payables en début d'année, et pour l'année.

Il est possible d'effectuer l'intégralité du paiement des cours en plusieurs chèques.

Noter au dos de chaque chèque le mois d'encaissement, et éviter les centimes.

Les cours ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical d'avis contraire à l'activité, et une absence supérieure à 3 mois consécutifs, ou en cas de déménagement.

L'Association se réserve le droit d'annuler des cours par manque d'inscription.

Ces cours sont ouverts uniquement aux adhérents de l'Association, sur présentation d'un certificat médical de moins de 3 mois.

Tous les cours sont dispensés par les professeurs diplômés.

Il n'y aura pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés, sauf rattrapage de cours.

Il est impératif que les élèves respectent les horaires des cours, et préviennent leur professeur en cas d'absence.

Les élèves qui adhèrent à plusieurs cours, doivent choisir en début d'année, les séances auxquelles ils souhaitent participer. Ce choix sera définitif jusqu'à la fin de l'année, sauf sur avis du professeur.

Les personnes étrangères aux cours ne sont pas souhaitables, seuls les accompagnateurs seront exceptionnellement admis sous réserve que personne ne perturbe le cours et après accord du professeur.

Pour préserver la propreté des salles, les élèves ont l'obligation de se munir d'une paire de chaussures propres, réservée uniquement à l'usage de l'activité.

Les objets oubliés ou égarés dans les salles devront être réclamés au professeur qui fera un tour de salle après chaque cours.

L'Association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet dans les salles de cours.

Il est interdit de fumer dans les salles.

Avant et après les cours les élèves prendront soins de ne pas faire de bruit pour le voisinage.

Il est interdit de filmer, prendre des photos et d'enregistrer sur tous support audio les cours, sauf autorisation du professeur.

La signature du présent règlement intérieur vaut accord quant à la diffusion et/ou la publication de photos et vidéos dans la presse, internet ou sur le site.